

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1446

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 15

Après l'alinéa 53, insérer les douze alinéas suivants :

« 6° (*nouveau*) L'article L. 214-15, les mots : « de l'apprentissage et » sont supprimés » ;

« 7° (*nouveau*) Au sixième alinéa de l'article L. 234-2, les mots : « lorsque le conseil exerce des compétences relatives aux centres de formation des apprentis, un représentant de ces centres nommé par le recteur lui est adjoint » sont supprimés ;

« 8° (*nouveau*) À l'article L. 313-7, les mots : « ou section d'apprentissage » sont supprimés ;

« 9° (*nouveau*) À l'article L. 317-4, les références : « des articles L. 6211-1, L. 6211-2, L. 6211-5, L. 6221-1, L. 6222-7-1, L. 6222-8, L. 6222-9, L. 6222-10, L. 6222-14, L. 6222-15, L. 6222-19, L. 6232-6, L. 6232-8, L. 6232-9 et L. 6232-10 » sont remplacés par les mots : « des livres II et III de la sixième partie » ;

« 10° (*nouveau*) Le deuxième alinéa de l'article L. 352-1 est ainsi modifié :

« a) Les mots : « les chapitres Ier à III du » sont remplacés par le mot : « le » ;

« b) Les mots : « professionnelle continue » sont supprimés ;

« c) Les mots : « et la section 1 du chapitre II du titre V » sont supprimés ;

« d) Les mots : et sections d'apprentissage » sont supprimés ;

« 11° (*nouveau*) À l'article L. 431-1, les références : « des articles L. 6231-1 à L. 6231-4, L. 6232-1 à L. 6232-5, L. 6232-7, L. 6232-11, L. 6233-8, L. 6233-9, L. 6234-1, L. 6234-2 et L. 6252-1 à L. 6252-3 » sont remplacées par les mots : « des livres II et III de la sixième partie » ;

« 12° (*nouveau*) L'article L. 443-5 est abrogé ;

« 13° (*nouveau*) À l'article L. 936-1, les références : « L. 6233-3 à L. 6233-7 » sont remplacées par les références : « L. 6352-1 et L. 6352-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.